



**PRÉFET
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la Protection des Populations
Sécurité de l'Environnement Industriel**

Affaire suivie par Cécile TEISSERENC/Agnès DIA

Tél : 02 38 42 42 80/82

Mél : cecile.teisserenc@loiret.gouv.fr

agnes.dia@loiret.gouv.fr

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du jeudi 25 février 2021

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques s'est réuni le 25 février 2021 à 9h00, en audioconférence, sous la présidence de Monsieur PLACE, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Loiret.

SWISS CHRONO situé à SULLY SUR LOIRE – REEXAMEN IED

Le dossier est présenté par Mme ETIENNE de l'Unité Départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Mme DECLEMY, adjointe QHSE de SWISS KRONO remercie la collaboration de la DREAL pour l'élaboration du dossier en question. Elle évoque également un changement de chaudière à gaz à venir par une chaudière biomasse pour un gain environnemental.

M. CONNESSON précise que ce projet, qui a été retenu dans le cadre du plan de relance par l'ADEME, fera l'objet d'une demande spécifique dont le dépôt est prévu au cours du 1^{er} semestre 2021.

M. PAPET demande s'il y a une prise en compte du débit de la Loire dans les prélèvements d'eau.

Mme DECLEMY, adjointe QHSE lui répond que cette prise en compte n'est pas prévue par l'arrêté préfectoral réglementant le site. Elle précise que sera mis en place un nouveau condenseur sur la nouvelle chaudière biomasse afin de limiter les prélèvements en Loire. En effet, le condenseur permettra de récupérer l'énergie de condensation issue de l'humidité du bois et les condensats seront réutilisés dans l'électrofiltre humide pour économiser 5 à 8 m³/h d'eau de Loire.

M. CONNESSON indique que la mise en place de la chaudière biomasse et des deux sécheurs basse température fera l'objet d'un dossier de modification qui conduira à l'issue de son instruction à une actualisation des prescriptions du site.

M. MICHEL émet une observation sur l'aspect «captage d'eau» et sur la surveillance des eaux superficielles et souterraines. Il justifie le suivi des eaux souterraines par le fait qu'elles sont vulnérables. Il demande des précisions sur le suivi des COHV car ce n'est pas détaillé dans le projet d'arrêté préfectoral.

M. CONNESSON indique que la liste des COHV concernée sera rajoutée dans l'arrêté préfectoral à la place de la mention COHV.

Mme DECLEMY, adjointe QHSE ajoute que des recherches détaillées ont été effectuées entre 1999 et 2014-2015 concernant les eaux souterraines. Une surveillance du COHV est faite en amont et en aval.

M. CONNESSON précise qu'il s'agit d'une surveillance de pollution historique imputable à une autre activité exercée par un précédent exploitant sur le site.

Mme DECLEMY, adjointe QHSE demande quels sont les paramètres à mesurer car la prochaine campagne est prévue mi-mars.

M. MICHEL ajoute qu'il n'y a pas de souci concernant le forage du captage en eau potable pour la commune de Sully-sur-Loire.

Mme DECLEMY, adjointe QHSE indique qu'un piézomètre est installé à côté du forage de captage en eau potable.

Les membres du CODERST émettent un avis favorable à l'unanimité sur le projet d'arrêté préfectoral.

DECHETTERIE située à SAINT PRYVE SAINT MESMIN - CREATION

Le dossier est présenté par Mme ETIENNE de l'Unité Départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

M. BRETTON, représentant Orléans Métropole, n'a rien à ajouter à la présentation.

M. MICHEL précise que le forage de captage en eau potable de La Chapelle-Saint-Mesmin est situé au nord de la Loire et n'est donc pas en connexion hydraulique avec la nappe potentiellement impactée par le projet.

Les membres du CODERST émettent un avis favorable à l'unanimité sur le projet d'arrêté préfectoral.

SIEANN à NIBELLE

Le dossier est présenté par M. MICHEL de l'Agence Régionale de Santé.

M. CHIGOT indique qu'il ne votera pas dans la mesure où il a participé à la conception du dossier présenté.

Les membres du CODERST émettent un avis favorable à l'unanimité.

La date du prochain CODERST est le 25 mars 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Le Président

Thierry PLACE

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**
Séance du jeudi 25 février 2021

Étaient présents :

M. PLACE, Directeur Départemental de la Protection des Populations (DDPP),
Mme DIA, représentant la DDPP,
Mme TEISSERENC, représentant la DDPP,
M. MARTIN, représentant la Direction Départementale des Territoires (DDT),
M. MICHEL, représentant la Directrice Régionale de l'Agence de Santé (ARS),
M. CONNESSON, représentant la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
Mme ETIENNE, représentant la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
Capitaine FOURNIER, représentant le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),
M. GRANDPIERRE (titulaire), Conseiller Départemental du canton de Lorris,
M. GUDIN (titulaire), Conseiller Départemental du canton de Meung-sur-Loire,
M. DARMOIS, Maire de Nevoy,
M. PAPET (titulaire), représentant les associations agréées de protection de l'environnement,
M. TERRANOVA (titulaire), représentant les associations agréées de Consommateurs,
Mme DAELE, chargée de recherche au CNRS
M. MARTIN (titulaire), représentant les associations agréées de pêche,
M. CHIGOT (titulaire), Coordonnateur des hydrogéologues agréés du Loiret,
Mme ADAM (titulaire), représentant la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret.
Mme le Docteur GRIVET (titulaire), désignés par l'Ordre National des Médecins Conseil Départemental du Loiret,

Étaient absents/excusés :

M. ERNST (titulaire), représentant les industriels exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement désignés par la Chambre de Commerce et de l'Industrie,
M. BEAUMONT (titulaire), représentant les experts désignés par Carsat Centre,
M. SAADA (titulaire), représentant les experts désignés par le BRGM,
M. YAHYAOUÏ, responsable du service étude de l'Association LIG'AIR,
Mme BELLANGER (titulaire), représentant de la profession agricole désignée par la Chambre d'Agriculture,
M. KHAIRALLAH (titulaire), correspondant académique Sciences et Technologies,
Mme CHENESSEAU (titulaire), Chargée de mission à Orléans Métropole.

